

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service des communes
139 41

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 DECEMBRE 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

**OBJET : Commune de Puyloubier - Contrat Départemental de Développement et
d'Aménagement 2015/2019 - Tranche 2019.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation le programme de travaux envisagé par la commune de Puyloubier pour la tranche 2019 du contrat départemental de développement et d'aménagement 2015/2019, faisant apparaître des modifications par rapport aux prévisions votées lors de la tranche 2018.

Ces modifications sont sans incidence financière sur l'économie générale du contrat, conformément à l'annexe 1.

▪ PROGRAMME DE VOIRIE

La commune poursuit son programme d'amélioration de ses voies, en particulier des chemins ruraux. Pour la tranche 2019, les travaux vont concerner les chemins de Malivert et de Jauvade.

Le chemin de Malivert longe le réservoir d'eau potable de la commune ; il convient de l'aménager afin d'améliorer l'accès aux restanques qui surplombent le réservoir et qui viennent d'être restaurées. Le chemin de Jauvade passe entre un ancien lavoir et un ancien bassin dont la restauration est envisagée à court terme. Pour ce faire, le chemin doit être conforté des deux côtés afin d'éviter tout éboulement.

Le montant du programme de voirie, prévu de 2015 à 2019, est estimé à 848.062 €HT dont 99.854 €HT au titre de la tranche 2019.

Pour la tranche 2019 de ce projet, la commune pourrait bénéficier d'une subvention de 24.963 € de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

La subvention départementale pourrait être fixée à 381.628 € dont 44.934 € pour la tranche 2019.

▪ REHABILITATION DU CENTRE ANCIEN

Le centre ancien de la commune fait l'objet d'un programme d'envergure pour sa réhabilitation. L'église Sainte Marie vient de faire l'objet d'une rénovation primée par les Rubans du Patrimoine. Pour la tranche 2019 du présent contrat, la commune souhaite aménager les abords de l'église : dallage du parvis et des ruelles adjacentes, reprise des réseaux, mise en lumière.

Par ailleurs, des travaux seront réalisés rue Jean Jaurès afin d'harmoniser le traitement du centre ancien. Enfin, une rampe sera installée rue Pasteur afin de sécuriser le passage des piétons, la rue étant particulièrement pentue.

Le montant du programme de réhabilitation du centre ancien, prévu de 2015 à 2019 est estimé à 1.099.851 €HT dont 237.168 €HT au titre de la tranche 2019.

Pour la tranche 2019 de ce projet, la commune pourrait bénéficier d'une subvention de 59.292 € de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

La subvention départementale pourrait être fixée à 494.933 € dont 106.726 € pour la tranche 2019.

▪ RENOVATION DES BATIMENTS COMMUNAUX

Pour la tranche 2019 du contrat départemental, les travaux de rénovation vont concerner :

- la mairie : reprise de l'étanchéité de la terrasse, réfection du dallage de la couverture, remplacement du garde-corps, installation d'une climatisation, plomberie et peinture ;
- l'école élémentaire : installation de bancs dans la cour et de protection pour les racines d'arbres, équipement en tableaux interactifs et tablettes numériques ;
- salle des Vertus : reprise de l'étanchéité, pose de gouttières, peinture.

Le montant du programme de rénovation des bâtiments communaux, prévu de 2015 à 2019 est estimé à 824.070 €HT dont 99.954 €HT pour la tranche 2019.

Pour la tranche 2019 de ce projet, la commune pourrait bénéficier d'une subvention de 24.989 € de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

La subvention départementale pourrait être fixée à 370.831 € dont 44.979 € pour la tranche 2019.

▪ ENFOUISSEMENT DES RESEAUX

La commune poursuit son programme de suppression des réseaux aériens électriques et téléphoniques. Après avoir procédé à l'enfouissement des réseaux aériens dans les zones urbanisées, la commune envisage d'étendre l'opération sur les secteurs agricoles.

Pour la tranche 2019, les travaux concerneront le secteur Richeaume, le long de la RD 57b et le chemin de la Pallière.

Le montant des travaux d'enfouissement des réseaux, prévus de 2016 à 2019 est estimé à 1.117.909 €HT dont 168.801 €HT au titre de la tranche 2019.

Pour la tranche 2019 de ce projet, la commune pourrait bénéficier d'une subvention de 23.200 € de la Métropole Aix-Marseille-Provence, et du Département de 19.000 € au titre du dispositif d'aide à l'embellissement des façades et des paysages de Provence.

La subvention départementale pourrait être fixée à 503.059 € dont 75.960 € pour la tranche 2019.

▪ REALISATION ET RENOVATION DE LOGEMENTS COMMUNAUX

Dans le cadre de sa politique de l'habitat, la commune prévoit de rénover plusieurs logements communaux. Pour la tranche 2019, la commune va faire réaliser des études préalables à la rénovation de deux logements communaux dans la Grand Rue. L'un des logements, dans un état délabré, sera entièrement rénové. Pour le second logement, les travaux concerneront la dépose de la toiture et la restitution d'une charpente avec couverture de tuiles.

Le montant des travaux prévus de 2016 à 2019, est estimé à 362.637 €HT, dont 14.550 €HT au titre de la tranche 2019.

Pour la tranche 2019 de ce projet, la commune pourrait bénéficier d'une subvention de 3.637 € de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence.

La subvention départementale pourrait être fixée à 163.187 € dont 6.547 € pour la tranche 2019.

Ainsi, le montant total des travaux de la tranche 2019 de ce contrat 2015/2019 s'élève à 620.327 €HT. La participation globale du Département des Bouches-du-Rhône pourrait être fixée à 279.146 € pour la tranche 2019, conformément à l'annexe 1 du rapport qui présente également l'échéancier actualisé.

Ce rapport est sans incidence financière. L'engagement comptable de cette opération a déjà été effectué au chapitre 204 sur l'autorisation de programme 2015-10127U en application de la délibération n° 99 du 2 octobre 2015.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL